



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/20520  
14 mars 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**LETTRE DATEE DU 14 MARS 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE CHARGE  
D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE  
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer au document S/20492 où figurent certaines observations pharisaïquement sélectives faites par le Ministre des affaires étrangères d'Iraq, afin de rétablir les faits au sujet du groupe de travail militaire mixte de la République islamique d'Iran et de l'Iraq.

Le Secrétaire général se souviendra que le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran a accueilli favorablement et accepté sa proposition de constituer un groupe de travail militaire mixte entre la République islamique d'Iran et l'Iraq en août 1988, c'est-à-dire lorsque cette proposition a été présentée. La proposition énonçait de manière claire et précise le lieu des réunions et le mandat du groupe de travail. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran s'en tient scrupuleusement à l'engagement qu'il a pris en août 1988.

Contrairement aux observations fallacieuses formulées dans le document S/20492, c'est l'Iraq qui a empêché la création du groupe de travail, d'une part en s'opposant purement et simplement à la proposition du Secrétaire général d'août 1988 à février 1989, et d'autre part en proposant par la suite de changer le lieu de la réunion et de tenir celle-ci dans un secteur situé loin à l'intérieur du territoire iranien.

Ce comportement trompeur et ces déclarations fallacieuses de l'Iraq illustrent clairement la mauvaise foi manifestée par Bagdad durant les pourparlers tenus sous les auspices de l'Organisation des Nations unies, et dont la cause profonde est la poursuite de l'occupation du territoire iranien par les forces iraqiennes.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mahmoud Sadat MADARSHAHI